



Membre WARIPNET &
CoSeDDH / ROADDH

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le 17 décembre 1999, par sa résolution 54/134, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et a invité les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non-gouvernementales à organiser, ce jour-là, des activités conçues pour sensibiliser l'opinion.

Dans de trop nombreux pays, les femmes et les filles sont encore considérées comme mineures, ou objets, ou esclaves et subissent des violences et autres formes de traitements cruels, inhumains et dégradants.

Au Sénégal, les femmes sont victimes chaque année de violences conjugales graves, le dernier en date, Nabou Diallo et Mame Binta Ndoye,¹ deux coépouses qui se sont battues jusqu'au sang en Chine.

Les femmes meurent tous les ans sous les coups de leurs conjoints ou ex-conjoints. Cependant, les violences faites aux femmes et aux filles ne sont pas que conjugales. Elles commencent souvent à l'école, se poursuivent dans la famille, dans le monde du travail, dans la rue, les transports en commun ...

Qu'elles soient physiques ou psychiques, sexuelles ou culturelles, mutilations ou humiliations, toutes les violences sont inacceptables. Action pour les Droits Humains et l'Amitié s'indigne profondément de la situation que vive les filles et les femmes.

Femmes battues, niées, tuées, violées, mutilées, enfermées, harcelées, dominées, possédées. Ainsi, c'est un déferlement d'atrocités au quotidien : viols, excisions, incestes, bastonnades et blessures, harcèlements, meurtres et agressions multiples. Et très souvent, il ne s'agit là que des faits portés devant les Cours et Tribunaux.

¹ https://www.seneneews.com/actualites/incroyable-la-awo-est-allee-jusquen-chine-pour-mordre-sa-co-epouse_253771.html

Ainsi ADHA s'interroge :

Combien d'agressions sur nos fillettes ? Combien de brutalités subies par nos femmes sont passées sous silence ? Étouffées dans le carcan familial ou villageois, non reportées à la police ou non suivies d'action ?

Malgré des initiatives des autorités, il semble que les préjugés sexistes sont toujours ancrés dans nos sociétés. La prépondérance de ces préjugés sexistes rend l'accès des femmes à la justice bien plus complexe. En effet, les expériences dont elles sont parfois victimes ont tendance à ne pas être considérées à leur juste gravité. Toutes ces conditions structurelles, telles que le sexisme, le manque d'informations et de ressources judiciaires mise à disposition ne permettent pas aux couches défavorisées de la société, incluant les femmes « pauvres » et les travailleuses domestiques de bénéficier de services adéquats et performants. Elles finissent très souvent par garder le silence et par régler des questions extrêmement préoccupantes en vase clos, sans aucune assistance légale, voir même médicale, nécessaire. Les conséquences de cette non-assistance peuvent être très problématiques et engendrent dans une grande partie des cas des troubles physiques et psychologiques conséquents. L'assistance légale semble être un passage obligé pour augmenter la potentialité d'une guérison réussie.

ADHA encourage vivement l'Etat à faire preuve de plus de considération à l'égard des femmes et des filles.

ADHA recommande vivement le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le lancement de campagnes de sensibilisation de grandes envergures afin d'éradiquer ce phénomène.

ADHA appelle à l'application rigoureuse des instruments de protection tels que : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégradants et la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes.

ADHA interpelle les autorités compétentes, les juges et toutes les organisations de défense des droits humains, pour une réelle prise en charge de la question liée au genre.



Dakar, le 23 Novembre 2018

Adama MBENGUE Président ADHA
Action pour les Droits Humains et l'Amitié (ADHA)